

**RAPPORT DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DES INFRASTRUCTURES LIÉES AUX  
TRANSPORTS ET À LA MOBILITÉ**  
chargée d'examiner l'objet suivant :

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Nicola Di Giulio et consorts - augmenter fortement les chances de survie d'une personne en arrêt cardio-respiratoire, en étudiant la possibilité d'étendre l'équipement de défibrillateurs dans les véhicules de transports publics. (22\_POS\_56)**

## **1. PREAMBULE**

La Commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité (CTITM) s'est réunie le jeudi 12 septembre 2024, Salle Romane, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Sous la présidence de Monsieur le Député Pierre-Alain Favrod, elle était composée de Mesdames les Députées Oriane Sarrasin (qui remplaçait Aude Billard) et Yolanda Müller Chabloz ; ainsi que Messieurs les Députés Jean-François Cachin, Oscar Cherbuin, Philippe Germain, Loïc Bardet (qui remplaçait Xavier de Haller), Cédric Echenard (qui remplaçait Vincent Jaques), Stéphane Jordan, Jean-Luc Bezençon (qui remplaçait Pierre Kaelin), Bernard Nicod, Romain Pilloud, Fabrice Tanner et Alberto Mocchi (qui remplaçait Nathalie Vez). Monsieur le Député et porteur du postulat Nicola Di Giulio était excusé.

Ont également participé à cette séance Madame la Conseillère d'Etat Mme Rebecca Ruiz, Cheffe du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) ; Madame Julie Legault, Directrice des urgences et préparation aux crises (DUPC).

Monsieur Florian Ducommun-dit-Boudry, Secrétaire suppléant de la Commission, a rédigé les notes de séance et en est vivement remercié.

## **2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

La Cheffe du DSAS indique que la présente réponse va au-delà de la demande initiale de M. Di Giulio puisque la CTITM avait décidé, lors de la prise en considération du postulat, que le Conseil d'Etat étudie l'opportunité d'étendre l'équipement de défibrillateurs externes automatisés (ci-après AED), et non plus uniquement à l'installation de ceux-ci dans les véhicules de transport publics.

Le présent rapport traite ainsi de la question de l'extension des défibrillateurs puis expose la répartition de ces appareils sur le territoire vaudois tout en analysant l'utilisation qui en est actuellement faite en fonction de leur emplacement. Enfin, il présente quelques pistes d'amélioration qui ont été identifiées par les services étatiques et qui pourraient être développées.

## **3. DISCUSSION GENERALE ET LECTURE DU RAPPORT POINT PAR POINT**

*(Seuls les points ayant fait l'objet d'une discussion sont ci-après reportés)*

### **3. LES DEFIBRILATEURS (AED)**

#### **3.4 Répartition actuelle des AED**

Remerciant également l'administration pour la rédaction de ce rapport très fourni, un Député regrette toutefois que le nombre de défibrillateurs n'ait pas été recensé s'agissant des équipes de sapeurs-pompiers professionnels ainsi que volontaires.

La Cheffe du DUPC indique que ces équipements font partie de la cartographie globale mais ne sont pas détaillés.

#### **4. FAUT-IL AUGMENTER LE NOMBRE DE CES DEFIBRILATEURS ?**

##### **4.2 Pistes d'amélioration identifiées**

###### **4.2.4 - Renforcer la visibilité et la communication liées au réseau des First Responder**

Une Députée se dit quelque peu dubitative concernant l'intérêt véritable des *First Responder* dans des contextes urbains mais ne remet pas en question leur intérêt pour des régions reculées. Elle observe que les entreprises qui proposent ces cours de *First responders* procèdent à un marketing assez agressif auprès des communes pour étendre ce réseau et mettre en place ces cours, c'est pourquoi elle se demande si une estimation du coût du soutien à ce réseau été effectuée, tant au niveau cantonal que communal. En outre, elle souhaite savoir si une comparaison chiffrée a été faite entre un soutien à ce type d'approches plutôt que des formations aux premiers secours et à la réanimation dispensées dans le cadre scolaire.

La Conseillère d'Etat indique que la volonté de la DGCS consiste à soutenir non seulement les formations relatives aux *First Responders* mais aussi la présence de ce réseau. Il y a une réelle volonté du Canton de Vaud de pouvoir s'appuyer, dans notre système cantonal, sur la présence de ces personnes qui sont aussi appelées dans des contextes urbains, quand bien même il est possible de bénéficier d'une ambulance dans des délais peut-être plus courts ou qui répondent véritablement aux différents critères de l'IAS.

La Cheffe du DUPC confirme qu'une motion en lien avec la formation des cours de premiers secours a été récemment déposée. Le Département est ainsi en train de faire effectivement une analyse en lien avec les opportunités et la plus-value qu'il y aurait dans ce cadre-là.

Notant qu'il y a des risques que ces appareils puissent être exposés à des déprédations selon où ils sont placés, un membre de la Commission souhaite savoir si le Département a prévu un concept qui s'étend sur la durée, à savoir en termes de maintenance. En effet, si un de ces appareils devait être employé d'urgence, il convient d'être certain que sa capacité de fonctionner soit assurée sur le long terme.

La Cheffe du DUPC indique que ces appareils, tel qu'indiqué dans le présent rapport, sont installés dans les administrations communales ou cantonale, voire à titre privé. Ces derniers informent et mettent à disposition ces appareils à toute la population, ce sont donc eux qui sont propriétaires et responsables du suivi des péremptions – par exemple des électrodes. Ces appareils étant automatiques, des tests sont automatiquement effectués chaque semaine, c'est pourquoi il n'est pas nécessaire d'aller faire des contrôles sur place.

Pour faire suite à une interrogation d'un Député, la Cheffe du DUPC indique que le coût d'un de ces appareils se situe entre CHF 2'000.- et CHF 3'000.-.

#### **5. CONCLUSION**

Un Député souhaiterait savoir si un défibrillateur est installé au sein du Parlement vaudois, ce à quoi il lui est répondu qu'il n'y en a pas et que le plus proche se trouve à la Préfecture.

#### **4. VOTE DE LA COMMISSION**

##### *Acceptation du rapport*

*La Commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat à l'unanimité des membres présents.*

Noville, le 31 mars 2025.

*Le rapporteur :  
(Signé) Pierre-Alain Favrod*